



Syndicat

cftc

section

Crédit Agricole SA

la newsletter sociale



**JUILLET
2024**

En page 2

La proposition
de la **CFTC**
Billet d'humeur

En pages 5 et 6

Le dossier : l'IA
au sein du
Groupe

En page 3

Le dossier : situation
économique **CAsa**

En page 7

Comptes de la sécu
Billet d'humeur CSE

En page 4

Le dossier : la
transition
écologique

En page 8

Enveloppe CSE
Bonnes vacances
aux aoûtien

Négociation sur le Partage de la Valeur, en cas de résultats exceptionnels. Y aura-t-il un jour une cerise sur le gâteau ?

Dans notre newsletter de juin 2024, nous vous parlions de cette belle idée de négocier un partage de la valeur en cas de résultats exceptionnels. De nombreuses questions se posaient !

Relire la newsletter de juin



Les dernières séances de négociation avec la **DRH** ont permis d'avancer.

La **définition du résultat exceptionnel** est calée : si, en 2024 puis en 2025, la **différence entre le RNPG publié et le RNPG sous-jacent retraité** était supérieure à 2%, le seuil pour « un résultat exceptionnel » serait déclenché.

Il y aurait dans ce cas **une négociation entre la DRH et les 3 Organisations Syndicales Représentatives (OSR)** pour savoir quel est le montant à partager.

Une certitude : ce montant serait alors le même pour tous !

La méthode de versement serait à négocier (prime et/ou abondement supplémentaire, et/ou intéressement supplémentaire).

Pour donner un ordre de grandeur, **sur la base des résultats 2023, ces 2% correspondent à environ 130M€.** Le résultat exceptionnel mesuré par cette différence est de 637M€ en 2023.

Il ne faut pas s'attendre à ce que cet accord soit « le grand soir », mais il a le mérite d'exister !

Vos délégués syndicaux CFTC saluent la volonté de la Direction d'amener un dispositif supplémentaire susceptible d'améliorer le partage de la valeur.

Selon la loi, **rien ne l'obligeait à pousser cet accord** puisque le texte législatif s'appuie sur un **bénéfice fiscal exceptionnel**, notion qui n'existe pas chez **CAsa**.

En votre nom et même s'il n'est pas à la hauteur de nos espérances, **vos délégués syndicaux CFTC ont décidé de signer cet accord.**

A noter : nous revendiquons depuis le début de la négociation une mise en œuvre rétroactive de l'accord pour 2023 pour :

- ✓ **acter la volonté de la Direction** de partager ce résultat exceptionnel,
- ✓ **rattraper le côté déceptif de la RVC** versée en 2024 au titre de **2023** (lire en page 3 le regret exprimé par les élus lors de l'avis sur la situation économique et financière de CAsa à fin 2023),
- ✓ **matérialiser ce que nous pouvons espérer d'un tel accord** quand le résultat est exceptionnel.

Nous espérons vivement être entendus sur cette revendication.

[La proposition de la CFTC en page 2](#)

Vous partagez nos valeurs?

Adhérez

Suivez-nous



1



... Suite de la page 1 ... Notre proposition



Synthèse	2023
RNPG publié = A en M€	6 348
RNPG sous-jacent ajusté = B en M€	5 711
Différence D = (A-B) en M€	637
Ecart/RNPG publié = D/A	10,0%
rappel de la RVC 2024 versée au titre de 2023 : part de la MS reversée	10,64%
rappel : montant de la masse salariale 2023 en M€	179,00
rappel : montant de la RVC 2023 distribué en M€	19,05
Abondement PEE max en €	1 000
Abondement PER COL max en €	1 400
écart >4% donc bénéf exceptionnel	OUI

Pour formuler leur proposition, **vos Délégués Syndicaux CFTC** se sont appuyés sur la **synthèse 2023** reprise ci-contre,

et sur la définition poussée par la DRH le 25/6/2024, selon la formule suivante :

si [(RNPG publié - RNPG sous-jacent ajusté) / RNPG publié] > 4% (*) alors il y a un résultat exceptionnel.

(*) depuis le 25/6 le seuil a été revu à 2%

Ci-dessous la proposition formulée par **la CFTC** :

Grille définie en fonction du % d'écart constaté entre le RNPG publié et le RNPG sous-jacent ajusté (**)

Éléments de partage de la valeur	<4%	=4%	=10% (*)	=15%	=20%	>20% plafond
1) part de MS reversée sous forme d'intéressement selon la formule habituelle	0%	0,50%	1%	1,50%	2%	3%
2) montant d'abondement supplémentaire sur le PEE en euros	0	150	300	450	600	900

(**) % d'écart arrondi sans décimale. Entre 2 bornes, la formule est linéaire pour le calcul des éléments de partage de la valeur

Pour 2023, **vos Délégués Syndicaux CFTC** demandaient d'appliquer les valeurs dans la colonne verte puisque l'écart entre le RNPG publié et le RNPG sous-jacent retraité est de 10%.

Notez que 1% de Masse salariale représentait 1,79M€ pour 2023, soit à peu près 1 000€ en moyenne par salarié. Un abondement de 300€ pour quelques 2 000 collaborateurs, pesait environ 0,6M€. Soit un total de 2,3M€, qui, rapporté aux 637M€ de résultat exceptionnel constaté en 2023, pesait 0,30% !

Notre proposition nous semble la plus aboutie, parmi celles formulées par les OSR.

Nous pensons que cette demande est raisonnable pour l'entreprise et satisfaisante pour nos collègues.

Lors de ces négociations, le montant à distribuer n'était visiblement pas l'objet des discussions. Néanmoins nous confirmons notre demande en cas de déclenchement du seuil.

En attendant que la formule de résultat exceptionnel se déclenche, nul ne peut prédire ce qui sortira de cet accord, ni comment il sera contraint.

Vous pouvez compter sur **vos délégués CFTC** pour défendre sans relâche vos intérêts et votre pouvoir d'achat dans ce futur potentiel partage, tout comme dans les autres négociations à venir.

La CFTC formule le double vœu que :

- ✓ dans l'avenir le seuil se déclenche,
- ✓ les futures négociations ne portent pas seulement sur des queues de cerises !



Le billet d'humeur d'un « équipier »



« Je fais suite à votre article sur le Partage de la Valeur dans votre newsletter de juin 2024. Chez Crédit Agricole S.A., le partage de la valeur se dégrade d'année en année, de manière inversement proportionnelle à notre engagement. Tout cela ne joue pas en faveur de la motivation des salariés. »



LE DOSSIER

La situation économique et financière de CAsa, l'IA et les engagements liés à la transition écologique

Un **CSE** exceptionnel s'est tenu le lundi 8 juillet 2024.

Le cabinet **Syndex** mandaté par le **CSE** est venu présenter ses rapports sur :

- la situation économique et financière de CAsa à fin 2023,
- les engagements du Groupe liés à la transition écologique,
- l'usage de l'Intelligence artificielle (IA) au sein du Groupe.

Les élus ont rendu 3 avis favorables.

La **CFTC** remercie le cabinet **Syndex** et les élus de la Commission économique et Stratégique pour la qualité de leurs travaux.



1. La situation économique est financière :

Constats

- Des résultats très élevés et en forte croissance dans tous les pôles métiers.
- Des indicateurs financiers et un niveau de ratio de solvabilité en ligne ou en avance versus le PMT 2025.
- Une distribution de dividendes multipliée par 3 en 9 ans avec un dividende en croissance à 1,05€ par action.
- Une stratégie climat renforcée et accélérée avec l'extension des ambitions de décarbonation de nos portefeuilles, en faveur de la transition vers les énergies bas carbone.

Regret

Dans ce contexte de bons résultats les élus regrettent que la RVC 2023 se soit matérialisée à un niveau inférieur à celui des années passées.

Points d'attention

- Des circonstances exceptionnelles en 2023 (impact positif des Norme IFRS 17 pour les Assurances, forte hausse des taux) non reproductibles en 2024.
- L'importance de la gestion Actifs/Passifs pour la marge nette d'intérêt des variations de taux.
- La hausse des défaillances d'entreprises.
- Des métiers du groupe déjà en crise (immobilier commercial) ou en passe de le devenir (crédit conso)
- L'impact défavorable possible de plusieurs dossier connus.
- La hausse inexorable de la « sinistralité climat ».
- Des contextes très incertains en France et à l'international au 2^{ème} semestre 2024 et peut-être au-delà.

... La suite en page 4





... Suite de la page 3. LE DOSSIER

2. Les engagements du Groupe liés à la transition écologique :

Constats

- Une transition énergétique au cœur du projet sociétal du Groupe Crédit Agricole.
- Le Groupe a pris des engagements pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050.
- Le Groupe est membre des principales alliances climatiques (banques engagées à financer la transition de l'économie vers la neutralité carbone, à travers la décarbonation des portefeuilles de prêts et d'investissements).
- Le Groupe semble correctement placé comparativement à ses concurrents.

Demandes des élus

- Le CSE doit être systématiquement informé voire consulté sur :
 - tous les travaux relatifs à la mise en place de la CSRD dès septembre 2024,
 - les stratégies du groupe en matière de transition énergétique et écologique au minimum une fois par an.
- Le CSE doit être doté de moyens adaptés pour suivre les enjeux liés à la lutte contre le réchauffement climatique et à la transition écologique.
- Certains éléments sont en attente :
 - évolutions de l'investissement et du financement dans les secteurs les plus émissifs en CO₂,
 - suivi du financement et des investissements dans les énergies renouvelables,
 - évolutions de la stratégie de décarbonation de secteurs non couverts par des engagements pris par le Groupe (agriculture, assurance dommage,...).

Conditions de travail

Les élus soulignent la charge de travail nouvelle pour faire face à la mise en œuvre des évolutions réglementaires et des dispositifs qui en découlent, alors même qu'elle est déjà très importante dans toutes les Directions de Crédit Agricole S.A. La vigilance est nécessaire en matière de conditions et de qualité de vie au travail incluant tous les risques psycho-sociaux inhérents à cette surcharge récurrente, voire parfois aux sous-effectifs chroniques.

Points d'attention

- Certains concurrents ont des objectifs plus ambitieux mais pas sur une couverture géographique aussi large que celle du Groupe.
- Les secteurs de l'agriculture (2ème secteur le plus contributeur aux émissions de CO₂) et de l'assurance dommage ne sont pas couverts, à ce stade, par des politiques sectorielles (objectifs de décarbonation).
- les défis à relever sont nombreux notamment concernant l'empreinte indirecte avec les émissions liées aux financements et aux investissements.
- Des risques importants parmi lesquels :
 - Des risques de réputation si les engagements pris n'étaient pas tenus.
 - Des éventuelles contraintes restrictives de la BCE dont des exigences de fonds propres supplémentaires, si toutes les attentes prudentielles fixées en 2020 par le guide de la BCE n'étaient pas satisfaites.
 - Dépréciation de la valeur des actifs détenus par les acteurs financiers, en lien avec les changements climatiques. Les actifs les plus concernés sont qualifiés d'échoués (par exemple ceux liés aux énergies fossiles).
- La CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) s'annonce comme un tournant majeur du reporting extra-financier. Elle s'inscrit dans la construction du pacte vert européen. Cette directive européenne transposée en droit français, va obliger les grandes entreprises et les entreprises cotées, à publier, dès 2025 (sur les données 2024) leur reporting extra-financier, en remplacement de l'actuelle déclaration de performance extra-financière (DPEF).



... La suite en page 5



... Suite de la page 4. LE DOSSIER

3. L'usage de l'intelligence artificielle au sein du Groupe :



Constats

- Un déploiement massif de l'IA envisagé par le Groupe dans les années à venir.
- 120 cas d'usage identifiés au niveau des entités du groupe dont 80% sont au stade du PoC (Proof of Concept). Chaque membre du COMEX est ambassadeur de 2 projets.
- Une nouvelle technologie qui pose de nouvelles problématiques. Le CSE se trouve en responsabilité sur l'accompagnement de la transformation de nos emplois, de nos méthodes, modalités et conditions de travail, et des approches métiers.
- « L'IA générative va transformer les métiers. Les salariés devront apprendre à travailler avec ces nouveaux outils. Cela implique une formation continue et un accompagnement intense » dicit le DGA de Crédit Agricole S.A. en charge des Technologies, du Digital et des Paiements.

Impacts environnementaux et enjeux de l'IA

- Les serveurs dédiés à l'IA consomment dix fois plus d'énergie que les serveurs classiques.
- Les centres de données, les cryptomonnaies et l'IA représenteraient environ 2% de la consommation mondiale d'électricité, soit 460 TWh (à titre de comparaison, en 2022, la France a consommé 475 TWh). Leur consommation se situerait entre 620 et 1 050 TWh en 2026.
- Les centres de données ont utilisé 2,2Mds de m³ d'eau en 2022, et en exigeraient entre 4,2 et 6,6 d'ici 2027, soit la moitié de la consommation du Royaume-Uni.
- La définition des responsabilités au sein de l'entreprise autour de la donnée est fondamentale.

Points d'attention

De nombreuses interrogations sur :

- la politique et la stratégie du Groupe,
- le cadre de la gouvernance,
- l'éthique liée à l'utilisation de l'IA,
- les impacts environnementaux et sociaux,
- le dispositif de maîtrise des risques.

En l'absence de documents communiqués sur l'IA, à **Syndex**, les élus en restent aux questions sur :

- les lignes directrices et la stratégie,
- les expérimentations en cours chez CAsa,
- les usages et processus de fonctionnement,
- le cadre de fonctionnement en mode projet,
- le rythme de déploiement,
- le rôle et les modalités de fonctionnement des instances de gouvernance,
- les directives émises et/ou en cours par ces instances,
- les dossiers traités lors des dernières années,
- les premiers enseignements de la nouvelle gouvernance et du déploiement des applicatifs d'IA/IA générative,
- l'accompagnement et la formation des salariés pendant la phase de transition,
- l'impact sur la qualification et l'employabilité à moyen et long terme,
- la cohérence de l'usage massif de l'IA avec la politique RSE, l'évolution du bilan carbone et les engagements climatiques du Groupe.

Les élus s'inquiètent du **risque fort de réputation lié à une technologie encore en devenir**, qui s'appuie sur des bases de données dont la fiabilité est à renforcer : à ce jour, les applicatifs IA existants génèrent entre 2,5% et 25% d'hallucinations.

Les applicatifs ne peuvent fonctionner correctement sans données fiables et de qualité sur lesquelles se baser.

Le contrôle des données entrantes et sortantes est un enjeu de fiabilité et de sécurité de la data car les couches neuronales cachées de l'IA générative ne pourront être contrôlées.

La sécurisation des applicatifs est indispensable pour éviter toute fuite de données personnelles.

... La suite en page 6





... Suite de la page 5. LE DOSSIER

3. L'usage de l'intelligence artificielle au sein du Groupe (suite) :

Demandes des élus

- **Les élus souhaitent des modules de formations à dispenser à tous les collaborateurs** pour découvrir et s'approprier ces nouveaux outils.
- Ils demandent à être **informés** sur :
 - **la politique et la stratégie du Groupe** s'agissant de l'utilisation et du déploiement à grande échelle de l'IA,
 - **le cadre de gouvernance** mis en place (pour superviser les projets et valider leur mise en œuvre),
 - **les impacts sociaux à venir**, l'accompagnement des salariés dans la mise en œuvre de cette technologie et **le maintien de leur employabilité**,
 - **la cohérence du déploiement massif de l'IA avec la politique RSE du Groupe** s'agissant d'une technologie extrêmement énergivore,
 - **le dispositif de maîtrise des risques spécifiques** à cette nouvelle technologie,
 - les travaux de déclinaison de l'IA Act européen à venir au sein du **Groupe**.
- En complément, **les élus demandent** :
 - **la mise en place d'une charte de fonctionnement et d'utilisation de l'IA** pour s'inscrire dans un cadre éthique,
 - la construction de process encadrant l'utilisation des applicatifs mis en place,
 - **la définition des rôles et responsabilités autour des applicatifs IA** et de leur utilisation ainsi que de l'utilisation de la data,
 - à **être systématiquement informés voire consultés sur tous les projets intégrant l'IA chez CAsa**, sur chaque applicatif, sur les plans d'investissements associés, sur le calendrier des tests et de déploiement prévu ainsi que sur le contenu et l'évolution des métiers.





LA CFTC
À VOS
CÔTÉS



**RIEN N'EST ACQUIS
CONSTRUISONS ENSEMBLE
NOTRE AVENIR**

Comptes de la Sécurité Sociale : un déficit en hausse

La Commission des comptes de la Sécurité sociale (SS), qui analyse les dépenses et les recettes de l'institution, a clôturé le calcul du **déficit de la SS à 10,8 Mds € en 2023**, contre 8,7 Mds € estimé au budget. Le déficit anticipé **pour 2024** est lui aussi revu à la hausse : **16,6 Mds€** contre 10,5 Mds€.

S'il est préoccupant ce déficit n'est pas insurmontable et le gouvernement semble plus enclin à réduire les dépenses qu'à augmenter les recettes.

Pour résorber ce déficit, **la CFTC** pense nécessaire de renforcer significativement les recettes qui alimentent les comptes sociaux plutôt que de restreindre les prestations et services qu'ils permettent de financer au profit des assurés sociaux.

Force est de constater que depuis de nombreuses années, l'Etat a opéré une forme de captation des recettes de la SS. Il s'est déchargé de certaines dépenses en les transférant aux différentes branches de la SS (retraite, maladie, ...) et à son environnement budgétaire. Exemple : la SS doit assurer la majorité des mesures du Ségur de la santé alors que c'est du ressort de l'Etat.

Du côté des recettes, il faut prendre en compte **les allègements de cotisations octroyés sans contrepartie aux entreprises pour environ 90 Mds€ en 2023**. Les dispositifs d'épargne salariale (participation et intéressement) sont exonérés de cotisations, par exemple.

Globalement et selon la Cour des comptes, **les mesures destinées à soutenir l'emploi et à réduire le coût du travail pour les entreprises représentent 18 Mds€/an de manque à gagner pour la SS**, Ce montant conséquent nécessiterait un réexamen détaillé des entreprises qui doivent en bénéficier.

On pourrait notamment ne plus exonérer de cotisations les entreprises dont l'activité a des impacts sanitaires négatifs pour leurs salariés et qui n'ont pas défini de plans d'actions pour contrer cela.

Les exonérations pourraient également être conditionnées au respect d'engagements et objectifs environnementaux prédéfinis. **Bref, ce déficit n'est pas une fatalité, il peut être endigué.**

Les politiques d'austérité ne sont pas les meilleures à adopter face aux défis à venir : **natalité à redynamiser, vieillissement de la population, augmentation de la dépendance**. En 2050 il faudrait dégager 50 Mds€/an pour créer des places en EHPAD et rémunérer les médecins et aides-soignants nécessaires.

Au final, la SS a été créée à la fin de la seconde guerre mondiale alors que les comptes publics étaient au plus bas et pourtant **le système a fonctionné. Il doit donc pouvoir continuer à assurer la protection collective dont la population a besoin !**

Le billet d'humeur d'un bénéficiaire du CSE La double peine par l'exemple



Prestation	2023	2024	Différence en euros
Coefficient	légèrement <3000	légèrement >3200	
Chèques vacances	250	110	-140
Enveloppe loisirs	Environ 1400	1120	~-280
Chèque rentrée	120	50	-70
Total prestations	~1770	1280	~-490

Dans notre newsletter de février 2024, nous évoquons l'effet double peine de la réduction du seuil médian de quotient familial passant de 3500 à 3200.

Pour un couple marié, 2 enfants qui se situe autour de ce seuil, la baisse des prestations est particulièrement significative, comme indiqué dans le tableau ci-contre !



« J'ai bien compris l'importance de remettre à niveau les comptes du **CSE** comme il a été expliqué en début d'année et je le respecte totalement. **J'ai néanmoins plus de mal à comprendre pourquoi en ayant gagné à peine plus par les seules augmentations collectives, j'ai autant perdu en prestations du CSE.** »



LA CFTC
À VOS
CÔTÉS

ENGAGÉS POUR VOUS, ÉLUS PAR
VOUS, NOUS SOMMES ET SERONT LÀ
POUR VOUS !

Au cœur de l'été, l'enveloppe loisirs est avec vous !



Plus de doute l'été est bien là.

Rappelez-vous que vous pouvez utiliser votre **enveloppe loisirs** attribuée par le **CSE**. Elle peut vous permettre de **financer une part de vos dépenses de vacances**. Les cas prévus pour utiliser cette enveloppe sont nombreux.

Le remboursement s'effectue sur présentation d'un justificatif. Alors conservez-bien tous vos justificatifs pour les soumettre via le site au service gestion du **CSE** à votre retour.

Vos élus CFTC souhaitent de Bonnes Vacances à leurs collègues aoûtiens

N'oubliez pas votre kit de survie pour de bonnes vacances :



Vous appréciez le contenu de nos newsletters ? Dites-le nous en nous adressant un mail à cftccasa@gmail.com.

Vous partagez nos valeurs ?

Adhérez

ENVIE DE GARDER LE CONTACT ? BESOIN D'INFOS ?

Vos délégués Syndicaux **MARIE-JOSE FERJAULT** 06 75 24 59 77 **ALAIN STEPHAN** 06 85 67 52 98 **CATHERINE ABALAIN** 01 43 23 60 65 **DENIS CIROT** 06 74 44 68 02



Rejoignez-nous sur nos sites
Abonnez-vous à nos publications

cftc-casa.com

le site CFTC.fr

8

MARIE-JOSÉ FERJAULT CALF/DCCR
DENIS CIROT DAG
VALÉRIE VOYNEAU DDC
LUCIEN KEMKENG DDC
CATHERINE ABALAIN RHG
BENJAMIN MASSONIE PBP
LIZ MARUANI DDC
ALAIN STEPHAN ITD